

Émetteur : P. Morgen

Date : 9 juin 2011

Direction / service : Direction Grands Projets Industriels

Réf. DGPI/PM/34

Date de la réunion : 7 juin 2011

Lieu : Paris

Participants :

Commissariat Général à l'Investissement :

- Monsieur Ivan FAUCHEUX, Directeur de programme « Energie, économie circulaire »
- Monsieur Michaël REYNIER, Directeur de programme « Compétitivité, Filières industrielles »

AD : P. Morgen – H. Schaff

Destinataire(s) : A. Allier – P. Delaborde – Ph. Héritier – P. Morgen – H. Schaff

Copie(s) : G. Duval – E. Duval - Ph. Gundermann – YC. Ricci

Objet : Présentation du projet EBCHR au Commissariat Général à l'Investissement

Synthèse de la réunion :

Nous avons été reçu pendant 1 h 30 pour leur expliquer les principaux enjeux du projet. Notre projet est maintenant bien connu par l'administration et il est considéré comme un projet qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des Investissements d'Avenir. La discussion a essentiellement porté sur le financement des opérations.

Points à retenir :

Nous devons présenter 2 projets distincts :

- Projet R&D (7 M€) avec une installation pilote. Il serait judicieux que ce projet soit porté par le CEA pour éviter que la Commission Européenne fasse un lien entre nos 2 projets (il y a devoir d'information de la C.E.E. au-delà de 3 M€). Si nous n'avons pas l'accord du CEA, AD pourrait porter ce projet.
- Projet industriel (48 M€). En cas de prise de participation de l'ADEME (ce qu'il semble être le plus intéressant), nous pouvons solliciter des aides publiques comme nous l'avons fait pour UKAD avec un maximum de 10% du coût du projet soit 4.8 M€.

En cas de participation de l'Etat, nous devons créer une filiale dédiée à ce projet. Ce n'est pas une obligation formelle mais l'Etat n'investira probablement pas dans un ensemble constitué qui devrait au préalable faire l'objet de due diligence.

L'apport de l'Etat sera au maximum de 33 % des fonds propres ou quasi fonds propres. Cette participation pourrait s'étendre sur une durée de 10 ans. L'Etat serait investisseur « dormant » au sens opérationnel du terme et privilégierait une structure juridique du type SAS avec un conseil de surveillance.

Compte-rendu de réunion

Le Commissariat Général à L'investissement serait dans ce cas représenté au conseil de surveillance.

Ce projet industriel devrait englober plusieurs partenaires. J'ai testé l'idée d'un partenariat avec TIMET qui a été favorablement accueilli par nos interlocuteurs.

On nous a aussi précisé que le Commissariat Général à l'Investissement apprécierait que les installations soient commandées chez des fournisseurs européens.

L'inflation retenue dans le TRI (1.7%) a semblé un peu faible à nos interlocuteurs qui considèrent qu'une valeur de 2% serait plus adaptée.

Conclusion :

Nous devons avancer rapidement sur 2 sujets :

- le partenariat potentiel dans le cadre de ce projet.
- le plan de financement.